

Voilenat.org
Procès-verbal de la réunion du Comité du
17 janvier 2018

Comptes bancaires

Résolution n°1 : ouverture de comptes :

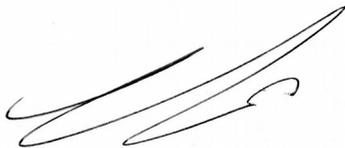
Il est décidé que chacun des navires participant à une action en conformité avec l'article 2 des statuts, et qui opéreront de manière séparée sur le plan financier, puisse ouvrir un compte bancaire au nom de l'association pour servir aux opérations afférant à ce navire. Chaque responsable de navire sera responsable de ce compte dédié pour lequel il aura signature et devra en rendre compte auprès du Comité.

Résolution n°2 : participations à la Longue Route 2018 :

Guy-Marie Hohler-Saliou et Olivier Michel Sauzet participeront à la Longue Route 2018 avec leurs bateaux respectifs et sont en conséquence autorisés à ouvrir des comptes dans la banque de leur choix conformément à la résolution n°1, pour lesquels ils auront signature et dont ils seront personnellement responsables en cas de mauvais fonctionnement.

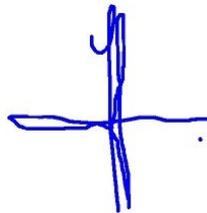
Fait à Bourcefranc pour faire et valoir ce que de droit le 17 janvier 2018.

Président,



Guy-Marie Hohler-Saliou

Trésorier,



Olivier Michel Sauzet